

A retenir



Abonnez vous aux
éditions Midi-Pyrénées
du BSV

www.bsv.mp.chambagri.fr

- CAMPAGNOLS TERRESTRES** Leur activité a diminué. Toutefois, il persiste encore des foyers sur les zones limitrophes du Cantal (Lot et Aveyron). C'est en basse densité que la lutte donne les meilleurs résultats.
- CAMPAGNOLS DES CHAMPS** Après les pics de pullulation de 2015, on observe une nette diminution des attaques. Il faut rester vigilant sur les parcelles à base de légumineuses.
- PLANTES ENVAHISSANTES** Nous arrivons dans la période de pollinisation de l'Ambrosie. Il faut arracher ou faucher dès que l'on voit des plants.

Ce numéro du BSV "Prairies" s'appuie sur un réseau limité d'observateurs. Nous vous invitons, par conséquent, à confronter les informations contenues dans ce bulletin avec les observations que vous aurez relevées dans vos parcelles.

ÉTAT DES PRAIRIES

Le premier semestre 2016 a été particulièrement humide. Sur cette période, la pluviométrie a été supérieure à la normale dans toute la région. Les températures douces de cet hiver ont permis une pousse inhabituelle pour cette saison. Par conséquent, à la période de la mise à l'herbe, on a pu observer des volumes d'herbe assez conséquents.

Par la suite, la pousse a été soutenue sans réel pic traditionnel sur avril-mai. Cela a permis une meilleure gestion du pâturage.

En revanche, la forte pluviométrie enregistrée au cours des mois de mai et juin a engendré un retard des chantiers de récolte, notamment sur les zones basses et intermédiaires inférieures à 600 m d'altitude. Le beau temps est revenu à partir de la fin du mois de juin.

Les semis de printemps se sont déroulés dans de bonnes conditions et les levées ont été rapides.

Au niveau de l'activité des ravageurs notamment des campagnols, ce temps très humide n'a pas été favorable à leur développement.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Languedoc-Roussillon
Midi-Pyrénées
BP 22107 - 31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

• Campagnol terrestre (*Arvicola terrestris*)

Éléments de biologie : Le campagnol terrestre, ou rat taupier, est un mammifère rongeur herbivore. Il occupe principalement les sols frais riches en matière organique et humides des zones de moyenne montagne. Il a un très gros potentiel de pullulation. Il atteint sa maturité sexuelle à l'âge de 2 mois (contre 11 mois pour la taupe). Sa période de reproduction commence à partir du mois d'avril et se poursuit jusqu'à l'automne voir au delà si les températures restent douces.

Il existe un gros risque de développement des populations à partir de 70-80% de prairies permanentes ou temporaires de longue durée. Les paysages ouverts sont aussi un facteur très favorables au développement du campagnol terrestre.

Situation dans les parcelles : Sur le territoire Midi-Pyrénées, la présence du campagnol terrestre est signalée sur toutes les zones de massifs (central et pyrénéen).

Il est observé sur les zones traditionnelles (Nord Aveyron, Vallée des Pyrénées) avec de grandes surfaces en prairies permanentes. Toutefois, sa présence est de plus en plus fréquemment signalée sur prairies temporaires de longue durée. C'est le cas sur les Ségala aveyronnais, tarnais et lotois ainsi que sur le plateau du Lévézou.

Sur le Nord Aveyron, des foyers sont toujours signalés sur les secteurs de St Chély d'Aubrac et Laguiole.

En Hautes Pyrénées, des dégâts sont traditionnellement signalés sur les cantons d'Aucun, de Luz St Sauveur et Vieille Aure.

Dans le Lot, les secteurs de Sousceyrac et de Latronquière sont touchés.

Sur les autres départements, aucun signalement n'a été fait.

Évaluation du risque : Quelques zones de prolifération persistent notamment sur les zones limitrophes du Cantal. Malgré tout, on observe une baisse d'activité par rapport à l'année dernière. Sur de nombreux secteurs, nous sommes en période de basse densité. C'est le bon moment pour engager de la lutte directe (piégeage ou chimique) dès que l'on voit apparaître des tumuli après les fauches. La fin de la pullulation correspond au début d'une période favorable de lutte.

La lutte chimique est autorisée à partir d'un seuil inférieur à 30% de présence (50% s'il y a un contrat de lutte) selon la méthode indiciaire.

Il est bon de rappeler qu'il n'existe pas de solutions miracles et que c'est une combinaison de méthodes indirectes et directes (piégeages, empoisonnement) qui peut permettre de limiter les pullulations. Ces méthodes seront encore plus efficaces si elles sont mises en œuvre de façon collective.

Info de dernière minute: Homologation temporaire d'un nouveau moyen de lutte (Myodox) pour la lutte contre le campagnol terrestre

Une AMM dérogatoire de 120 jours vient d'être délivrée concernant l'utilisation de bâtonnet de glace carbonique. Elle est valable jusqu'au 13 octobre 2016 (<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/2016-68-decision-myodox-prairies-campagnol.pdf>). Pour plus de précisions sur sa mise en œuvre, vous pouvez contacter l'OVS de la région : la FREDON Midi Pyrénées.

Mise en place d'un réseau de surveillance campagnols et taupe en Aveyron

Depuis le début de l'année, un réseau d'observateurs volontaires s'est mis en place. Les relevés sont réalisés à l'échelle communale 4 fois par an.

Ce réseau reste encore à étoffer. Les volontaires peuvent se rapprocher de :

- pour le reste de l'Aveyron : Marlène Chantel (marlene.chantel@aveyron.chambagri.fr)
- pour le reste de l'Aveyron : Vianey Briand (vianey.briand@aveyron.chambagri.fr).



Photo www.campagnols.fr

Des pistes pour lutter contre les campagnols terrestres

Un comité de suivi scientifique a vu le jour sur le massif central. En mars, la mise en place de ce comité a permis de faire le point sur les travaux en cours ou programmés en France :

- Renforcer les réseaux collectifs de lutte et d'alertes
- Comprendre la relation entre la fin de la pullulation et pathogènes
- Mettre en place un suivi des populations pour préciser les causes du déclin (alimentation, pathogène, comportement)
- Mécaniser/Automatiser la lutte (drone, gaz carbonique,...)
- Modifier la structure paysagère (zone pilote)
- Rechercher autour des molécules campagnolicides éco-compatibles, des phéromones et de l'immuno contraception.

Ces travaux se font sur des temps longs et sont complémentaires des méthodes existantes.

• Campagnol des champ (*Microtus arvalis*)

Éléments de biologie : Le campagnol des champs est un mammifère rongeur herbivore de la famille des Muridés. Il a un corps trapu et arrondi. Sa queue est plus courte ou égale à la longueur de son corps. À l'âge adulte, la longueur de la tête et du corps varie entre 9 à 13 cm.

Comme le campagnol terrestre, il a un taux de reproduction très élevé (3 à 6 portées annuelles de 4 à 5 jeunes par femelle). La durée de vie est de 6 mois. Les effectifs suivent un cycle annuel auquel se superpose parfois un cycle de pullulation. Le cycle est minimal après l'hiver, croissant rapidement en mai-juin, et maximal en septembre-octobre. En période de forte densité de population, on peut observer plus de 1000 individus à l'hectare (source INRA) mais le seuil de nuisibilité est atteint dès 200.

Situation dans les parcelles : Sur la région, on remarque la présence du campagnol des champs aussi bien sur des prairies semées que sur des prairies permanentes. Il existe un gros risque de pullulation à partir d'un seuil de 50% de prairies dans la SAU et il s'abaisse à 30% s'il y a présence de légumineuses comme la luzerne.

Ce type de campagnol creuse des galeries très ramifiées, pourvues de nombreuses issues reliées entre elles par des coulées bien visibles dans l'herbe.

Évaluation du risque :

Depuis de le début de l'année, on signale très peu de foyers. Toutefois, il ne faut pas baisser la surveillance surtout sur les secteurs de prairies à base de luzerne.



Campagnol des champs - Photo CA12

• Taupe (*Talpa europae*)

Éléments de biologie : La taupe est présente dans toute la région, en plaine comme en montagne. C'est un insectivore. Sa période de reproduction s'étend de mars à juin.

Il est à noter que le campagnol terrestre utilise les galeries de taupe, et ses propres indices de surface n'apparaissent pas. De plus, les galeries de taupe augmentent la vitesse de colonisation des parcelles en créant de multiples voies souterraines d'accès pour les campagnols.

Situation dans les parcelles : Sur la région, on la signale sur tous les types de prairies. Dans le département de l'Aveyron, on signale une forte présence sur la commune de St Chély d'Aubrac.

Évaluation du risque : La lutte préventive doit permettre de maîtriser les populations. Il faut rappeler que la lutte contre les taupes permet aussi de limiter les pullulations de campagnols terrestres.

• L'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia*)

Éléments de biologie : L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante herbacée annuelle de la famille des Astéracées, originaire de l'Amérique du Nord. Son pollen est à l'origine de graves allergies respiratoires, oculaires et cutanées. Elle est classée dans le répertoire des plantes exotiques envahissantes de Midi Pyrénées (voir encadré) et fait l'objet d'une surveillance spécifique au niveau national dans le cadre d'un plan santé.

Une seule plante est capable de générer 3 000 à 100 000 graines qui peuvent garder un fort pouvoir de germination pendant plusieurs dizaines d'années, d'où son caractère très envahissant (Source Conservatoire Botanique Midi Pyrénées). Le pic de pollinisation a lieu d'août à septembre.

*Qu'est ce qu'une plante exotique envahissante ?
(Source site www.pee.cbnpmp.fr)*

Une plante exotique envahissante est une plante introduite par l'homme, volontairement ou involontairement, en dehors de son territoire d'origine, et dont les populations s'accroissent spontanément et colonisent rapidement le territoire d'introduction, pouvant avoir des conséquences négatives sur les écosystèmes, les milieux naturels et les espèces indigènes. Certaines espèces peuvent aussi avoir un coût pour l'économie ou représenter une menace pour la santé humaine ou animale.

Situation dans les parcelles : L'ambrosie à feuille d'armoise est signalée en Europe depuis la fin du 19^{ème} siècle. En Midi-Pyrénées, elle est présente de manière localisée dans tous les départements. Elle commence à s'installer d'abord sur des terrains perturbés et dénudés puis sur des terres agricoles travaillées. Sur les prairies, elle commence à être observée dans des prairies temporaires qui rentrent en rotation avec des cultures annuelles (maïs, céréales d'hiver,...).



Ambrosia artemisiifolia - Photos J.Dao/CBNPMP

Évaluation du risque: Nous allons atteindre le pic de pollinisation à partir du mois d'août. Il est primordial d'arracher ou de faucher les plants afin de prévenir toute dissémination. Éviter tout sol nu en mettant en place un couvert semble la solution culturale la plus efficace. Cela peut être le cas, entre une céréale et une prairie temporaire implantée au printemps.

Il existe un réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes. Vous pouvez transmettre toutes vos observations à : contact@pee.cbnmp.fr

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site internet : www.ambrosie.info

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière Prairies de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.